

Aperçu du programme

Dans le marché numérique d'aujourd'hui, afin de demeurer concurrentielles, les entreprises doivent utiliser Internet à leur avantage. Afin de profiter au maximum des avantages économiques de l'accès à large bande, les petites et moyennes entreprises (PME) doivent non seulement utiliser la large bande; elles doivent aussi transformer leurs affaires. Le programme Large bande pour les affaires électroniques et le marketing (LBAEM (BEAM)) aide à réduire les frais associés à l'établissement de votre entreprise en ligne ou aux frais associés à la mise en œuvre ou à la mise à niveau d'applications d'affaires électroniques.

Le programme LBAEM (BEAM) donne un cadre pour aider les PME à définir leurs objectifs opérationnels et à veiller à ce que la bonne technologie soit mise en œuvre pour atteindre les résultats désirés. Le programme donne un remboursement de 75 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 2 000 \$. Conjointement avec le programme, NEOnet encouragera les demandeurs à participer à des ateliers et à des formations en affaires électroniques pour veiller à ce qu'ils soient suffisamment équipés pour utiliser les applications d'affaires électroniques.

Le programme LBAEM (BEAM) aborde l'écart qui existe entre un propriétaire de PME non technique et le fournisseur, car les objectifs opérationnels sont clairement définis avant la mise en œuvre des outils d'affaires électroniques. NEOnet travaillera avec les PME afin de les aider à définir leurs objectifs et de veiller à ce que les outils d'affaires électroniques appropriés soient choisis. Le programme LBAEM (BEAM) est conçu afin de permettre aux PME de déterminer et de facilement mettre en œuvre les applications d'affaires électroniques, car le programme s'éloigne du développement technique et se concentre sur les façons d'atteindre les objectifs opérationnels.

NEOnet aidera les PME pendant toute la démarche, mais il ne fournira aucuns fonds jusqu'à ce que le travail ait été achevé et que les reçus et renseignements applicables aient été examinés et approuvés. Afin de se qualifier pour le programme, les demandeurs doivent fournir au moins **deux prix** de fournisseurs locaux (Nord-Est ontarien). Vous n'avez pas besoin de choisir le prix le plus bas ni l'un des fournisseurs du Nord-Est ontarien, mais vous devez au moins considérer deux entreprises locales avant de prendre votre décision. Le programme est subordonné à la disponibilité des fonds et il est administré dans l'ordre des demandes.

Vous pouvez consulter le calendrier mensuel des ateliers dans le site Web de NEOnet : www.neonet.on.ca.



Les exigences du programme*A) L'admissibilité*

- Les entreprises exploitées à plein temps dotées d'un numéro d'entreprise canadienne valide.
- Les entreprises saisonnières établies.
- Les organismes sans but lucratif.
- Les entreprises doivent être situées dans le Nord-Est ontarien.
- Les entreprises amateurs et à temps partiel ne sont pas admissibles.

B) Les conditions du programme

- Les demandeurs admissibles peuvent recevoir un remboursement pouvant atteindre 75 % des frais soutenus de développement, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.
- Des fonds sont disponibles pour le travail technique associé à la création d'une présence dans le Web pour votre entreprise ou pour les frais associés à la mise en œuvre ou à la mise à niveau d'applications d'affaires électroniques.
- Les fonds peuvent aussi servir à développer ou à améliorer des applications pour téléphones intelligents ou appareils mobiles.
- Les frais admissibles comprennent la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des éléments du programme LBAEM (BEAM) (voir le glossaire).
- L'entretien sur place et les frais continus ne sont pas admissibles.
- Il faut avoir au moins deux prix de fournisseurs du Nord-Est ontarien.
- Les prix qui datent de plus d'un an seront considérés invalides et ne seront pas acceptés.
- À tout le moins, les demandeurs admissibles doivent participer à un atelier ou webinaire sur les affaires électroniques.
- Le travail entrepris avant le 29 avril 2011 n'est pas admissible aux termes du programme.

Il faut fournir des reçus des frais admissibles pour permettre le traitement de la demande de remboursement.

Afin de veiller à ce que vous soyez admissible à de l'aide, vous pouvez remplir et envoyer la demande d'approbation ci-jointe **avant** que votre fournisseur entame le travail dans le cadre de votre projet. Une fois la demande traitée, NEOnet communiquera avec vous au sujet de votre admissibilité. Vous pouvez envoyer des copies de vos reçus et preuve de paiement à NEOnet aux fins de remboursement conformément aux lignes directrices du programme.

Il est acceptable d'entamer le travail avant de faire une demande auprès du programme. Toutefois, tout travail entrepris avant la date de lancement du programme du **29 avril 2011** ne sera pas admissible. NEOnet recommande que vous communiquiez avec notre bureau avant d'entreprendre le travail afin d'aider à veiller



Aperçu et critères du programme LBAEM (BEAM) - 2011

à ce que vos objectifs opérationnels soient atteints, que vous répondiez aux critères du programme et que des fonds du programme soient toujours disponibles. Si vous nécessitez de l'aide à trouver un fournisseur, veuillez consulter notre site Web www.neonet.on.ca ou communiquer avec NEOnet directement, au 705-360-1353, poste 1, ou à l'adresse aspence@neonet.on.ca.



C) Instructions à l'intention des demandeurs

Les instructions suivantes vous aideront à remplir le formulaire de demande ci-joint.

1. Les petites et moyennes entreprises et les sociétés sans but lucratif sont admissibles à ce programme. Les entreprises amateurs et à temps partiel n'y sont pas admissibles.
2. Incluez tous les détails du contact, notamment l'adresse de voirie des exploitations de l'entreprise.
3. Indiquez les objectifs d'affaires que vous tentez d'atteindre.
4. Indiquez la solution technique que vous utiliserez pour atteindre vos objectifs d'affaires.
5. Indiquez le fournisseur qui exécutera le travail pour vous. De plus, fournissez au moins deux prix de fournisseurs locaux.
6. Joignez une proposition incluant le prix du fournisseur choisi.
7. Veillez à ce que les questions de sécurité aient été expliquées et indiquées.

La démarche du programme LBAEM (BEAM) :

- La présentation de la demande
- L'approbation de la demande
- La remise des fonds

NOTA : NEOnet suivra le succès du programme LBAEM (BEAM) et il tiendra une liste sur son site Web des demandeurs qui auront réussi et il y aura un lien dans son site Web qui dirigera les internautes vers votre site.

Envoyez les demandes dûment remplies par courriel, télécopie ou la poste :

Courriel : aspence@neonet.on.ca

Télécopie : 705-360-8537

NEOnet

12, rue Elm Nord

Timmins (Ontario)

P4N 6A1

Téléphone : 705-360-1353, poste 1

